

Critères de sélection Skicross

pour la participation aux FIS Junior World Championships 2024 à Idre Fjäll (Suède)

1. Dates des compétitions, lieu de l'événement et disciplines

- 13.04.2024 – 15.04.2024
- Idre Fjäll, SWE
- Skicross

2. Quotas FIS

- Nombre maximum d'athlètes par sexe et par discipline : 6
- La Commission de sélection se réserve le droit de ne pas attribuer toutes les places de départ disponibles.

3. Limites d'âge

- Années de naissance 2003 à 2007

4. Sélections

4.1. Dispositions générales

Si les sélections sont prioritairement basées sur les critères principaux (résultats), les critères additionnels ainsi que la clause médicale peuvent également s'appliquer. La Commission de sélection se réserve le droit de ne pas prendre en compte les résultats si elle les juge non représentatifs sur la base du taux de participation aux compétitions concernées. La décision définitive incombe à la Commission de sélection.

4.2. Compétitions de sélection

Font partie des compétitions de sélection les épreuves de Coupe du monde, Coupe d'Europe, FIS et FIS Juniors se déroulant entre le 1^{er} novembre 2023 et le 31 mars 2024. En cas de modifications du calendrier des compétitions, des adaptations correspondantes sont possibles.

4.3. Critères de sélection

Les critères mentionnés aux points 4.3.1 ou 4.3.2 ou 4.5 doivent être remplis afin qu'un athlète puisse être proposé pour une sélection.

4.3.1. Critères principaux

- Résultats des compétitions de sélection

4.3.2. Critères additionnels

Les critères additionnels ne sont pas indiqués selon l'ordre de priorité.

- Potentiel à court terme (potentiel de médailles)
- Potentiel à long terme (parcours d'athlète)
- Santé et capacité de performance
- Appréciation des entraîneurs, basée sur l'observation des entraînements et des compétitions

4.4. Sélection pour les compétitions par équipe

En ce qui concerne les sélections d'une compétition par équipe, les critères pris en compte sont les performances lors des compétitions de la saison en cours, les performances d'entraînement et un certain nombre d'éléments tactiques. La décision



de sélection pour la compétition par équipe est prise par la Commission de sélection lors des Championnats du monde juniors. Seuls des athlètes ayant été sélectionnés pour des épreuves individuelles sont alignés lors des compétitions par équipe.

4.5. Clause médicale

Une réglementation spéciale pour motifs médicaux peut s'appliquer aux athlètes. La preuve médicale d'une maladie ou d'une blessure doit être produite sans délai et ne peut être invoquée seulement dans le cours de la procédure de sélection. La Commission de sélection peut définir des compétitions alternatives ou d'autres possibilités d'évaluation afin de prendre une décision relative à la sélection.

4.6. Commission de sélection

La décision de sélection est prise par la Commission de sélection de Swiss-Ski, composée des personnes suivantes :

- Sacha Giger, Directeur Ski Freestyle, Snowboard, Télémark
- Ralph Pfäffli, Chef Skicross, Snowboardcross, Snowboard Alpin
- Enrico Vetsch, Chef entraîneur de Skicross

La Commission de sélection prend sa décision sur la base de la proposition de chacun des entraîneurs compétents. Il n'existe aucune possibilité de recours.

4.7. Délai de sélection

Les sélections seront communiquées au plus tard le 05.04.2024.

4.8. Publication des sélections

La décision finale concernant les sélections est communiquée comme suit :

- à l'interne de la Fédération (athlètes, coaches et entraîneurs, Direction, Présidium, associations régionales) par le Directeur Ski Freestyle - Snowboard / Chef de la relève
- à l'externe par le département Communication de Swiss Ski.

Worblaufen, février 2024

Swiss-Ski



Sacha Giger

Directeur Ski Freestyle,
Snowboard, Télémark



Ralph Pfäffli

Chef Skicross, Snowboardcross,
Snowboard Alpin



Enrico Vetsch

Chef entraîneur, Skicross